République Française
Département des Hautes-Alpes
Commune d'Aspres sur Buëch

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 JUIN 2020
18 heures

Nombre de membres		
En exercice	présents	Votants
15	14	15

N° 47A

Indemnité de conseil et de budget allouée au comptable du trésor chargé des fonctions de receveurs de communes et établissements publics locaux

L'an deux mil vingt et le 11 juin à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'ASPRES SUR BUECH, convoqué le 4 juin 2020 s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Pour Tous sous la présidence de Madame Françoise PINET, Maire.

Présents : MMES Marie-Christine BERTRAND, Patricia CARRARA, Justine MILLON, Claudine RODRIGUEZ, Laura ROUX, Françoise PINET MM Alain BOYOUD, Pascal DEGASPERI, Brice EVRARD, Alain FROGET, Yannick LOMBARD, Sébastien SIMION, Jean- Claude SOREIL, Gilles TOURTET

Absent représenté : Joris GIRARD (pouvoir à Alain FROGET)

Secrétaire de séance : Monsieur Yannick LOMBARD

Sur la proposition du Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu la délibération n° 73 en date du 7 novembre 2019 accordant une indemnité de conseil au receveur municipal

DECIDE

D'accorder à Madame Corinne MANICACCI l' indemnité de budget pour l'année 2019

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Le Maire
Françoise PINET

MAIRIE ASPRES-SUR-BUECH (Hautes-Alpes)

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 005-210500104-20200611-47A-DE